



Guéret, le 19 juin 2020

Déclenchement du niveau de veille saisonnière du Plan National Canicule 2020

Comme chaque année, la préfète vous informe que le premier niveau du plan départemental canicule, « veille saisonnière » a été activé le 1^{er} juin et ce jusqu'au 15 septembre sauf si des conditions météorologiques particulières justifient son maintien.

Durant la période estivale, le département de la Creuse peut être confronté à des épisodes de canicule, qui se caractérisent par des températures très élevées le jour et la nuit se prolongeant au moins trois jours consécutifs.

Le plan canicule a pour objectifs d'anticiper l'arrivée d'une canicule, de définir les actions à mettre en œuvre pour prévenir et limiter les effets sanitaires de celle-ci et d'adapter au mieux les mesures de prévention et de gestion au niveau territorial en portant une attention particulière aux populations vulnérables (personnes âgées, isolées, en situation de handicap, de précarité ou sans abri, avec des pathologies préexistantes, femmes enceintes, jeunes enfants, travailleurs en extérieur...).

Le plan canicule est organisé en quatre niveaux d'alerte, qui correspondent chacun à des actions de prévention et de gestion spécifiques : niveau 1 - veille saisonnière - (vigilance verte), niveau 2 - avertissement chaleur - (vigilance jaune), niveau 3 - alerte canicule - (vigilance orange), niveau 4 - mobilisation maximale - (vigilance rouge).

En 2019, le niveau 3 « alerte canicule » (vigilance orange) a été activé pendant 10 jours en juin et juillet en Creuse.

Pour rappel, les conseils de prévention en période de canicule :

- Buvez régulièrement de l'eau sans attendre d'avoir soif ;
- Rafraîchissez-vous et mouillez-vous le corps (au moins le visage et les avant bras) plusieurs fois par jour ;
- Mangez en quantité suffisante et ne buvez pas d'alcool ;
- Évitez de sortir aux heures les plus chaudes et passez plusieurs heures par jour dans un lieu frais (cinéma, bibliothèque municipale, supermarché...) ;
- Évitez les efforts physiques ;
- Maintenez votre logement frais (fermez fenêtres et volets la journée, ouvrez-les le soir et la nuit s'il fait plus frais) ;
- Pensez à donner régulièrement de vos nouvelles à vos proches et, dès que nécessaire, osez demander de l'aide

Contact Presse : Maïmouna DIALLO - Tél 05.55.51.58.95
Préfecture de la Creuse - Place Louis Lacrocq - B.P. 79 - 23011 Guéret Cedex
Courriel : pref-communication@creuse.gouv.fr
Tel : 05 55 51 59 00- Fax : 05.55.52.48.61 – Site Internet : www.creuse.gouv.fr



Préfète de la Creuse



Préfète de la Creuse